



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 février 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens
- 10.04** Féliciter les organismes partenaires de l'arrondissement qui ont collaboré à la programmation laSalloise de la 33^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.
1244215001
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2024, à 19 h.
- 10.06** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024.
1248403002

11 – Dépôt de pétitions

- 11.01** Déposer la pétition de résidents visant l'installation de mesures de modération de la vitesse sur la rue Comte entre la rue Jean-Milot et la rue Clément.
1242484006

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024.
1242484004

20 – Affaires contractuelles

Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

- 20.01** Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 18-17132 octroyé à Navada Itée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 188 035,18 \$ taxes incluses.
1240269001

Subvention - Contribution financière

- 20.02** Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le livret de publicité de l'événement «ANIMA E CUORE » de l'orchestra Francesca Mazzucato de l'association Messinese de Montréal inc. au coût de 500 \$ qui se tiendra du 23 au 25 mars 2024.
1242484005

- 20.03** Accorder une contribution financière totalisant 5 750 \$ taxes incluses à trois organismes dans le cadre de la réalisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs de février 2024.
1248420001

Subvention - Soutien financier avec convention

- 20.04** Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises 2023-2024 » et approuver le projet de convention à cet effet.
1234629022

20.05 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 au montant total de 174 858 \$, taxes incluses.

1234629022

20.06 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense maximale de 239 307 \$, taxes incluses.

1248891001

30 – Administration et finances

Administration - Accord de principe / Mandat régulier

30.01 Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2024 à février 2025.

1248749001

30.02 Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de sécurisation des intersections des rues George-Gagné et George-Raymond (SUM_LAS24-0937), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023.

1247151001

Déclaration / Événement / Proclamation

30.03 Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

1247817003

30.04 Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2024. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

1247817002

Déclaration / Événement / Proclamation

30.05 Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 5 mai 2024 et autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue.

1248891002

30.06 Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.
1242484002

Reddition de comptes

30.07 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 23 janvier 2024.
1243035002

40 – Réglementation

Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

40.01 Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202.
1242484003

Règlement – Avis de motion et adoption

40.02 Adoption du second projet - Règlement numéro 2098-LAS-202 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration du lot 1 079 572.

40.03 Avis de motion - Règlement 2098-LAS-203 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

40.04 Adoption du projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-203 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

40.05 Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.
1249692001

40.06 Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.
1249692003

40.07 Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.
1249692002

Urbanisme – Plan d’implantation et d’intégration architecturale durables

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 20, 66e avenue (lot 1 234 352).
1248403001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1246456001

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1244215001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter les organismes partenaires de l'arrondissement qui organisent des activités visant à mettre en lumière la contribution exceptionnelle des communautés noires à la société québécoise, dans le cadre de la programmation laSalloise de la 33e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

De féliciter les organismes partenaires de l'arrondissement qui organisent des activités visant à mettre en lumière la contribution exceptionnelle des communautés noires à la société québécoise, dans le cadre de la programmation laSalloise de la 33e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-31 11:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1244215001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter les organismes partenaires de l'arrondissement qui organisent des activités visant à mettre en lumière la contribution exceptionnelle des communautés noires à la société québécoise, dans le cadre de la programmation laSalloise de la 33e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 33 ans, le Mois de l'histoire des Noirs met en lumière la contribution essentielle des personnes des communautés noires au développement du Québec. Annuellement, en février, l'arrondissement de LaSalle souligne et célèbre leur savoir-faire, leurs talents et leurs visions.

Il est à noter que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord a commencé aux États-Unis avec la Semaine des Noirs, et ce, en février 1926. En décembre 1995, la Chambre des communes a reconnu officiellement le mois de février comme étant le Mois de l'histoire des Noirs au Canada, à la suite d'une motion initiée par D^{re} Augustine. En 2006, l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette loi soulignant l'apport des citoyen(ne)s issu(e)s des communautés noires à la communauté québécoise est adoptée le 1^{er} février 2007. Au Québec, depuis plus de 30 ans, des activités sont organisées, visant à faire découvrir la richesse et la diversité des communautés noires, en plus de rendre hommage aux différentes personnalités qui se sont illustrées ici et ailleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 20 0033 (1228157001) - 06 février 2023 : De reconnaître, dans le cadre de la 32e édition du Mois de l'histoire des Noirs, la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires.

CA 22 20 0027 (1228157001) - 13 février 2022 : De reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes madame Dorothy Rhau et monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CA 21 20 0082 (1217551005) - 1er mars 2021 : Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident LaSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités LaSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

CA20 20 0020 (1198419013) - 13 janvier 2020 : Dans le cadre de la 29e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la 33^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle tient à reconnaître la contribution de ses organismes partenaires qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil d'arrondissement invitent les LaSalloises et les LaSallois à participer aux trois activités offertes par l'arrondissement et les organismes LaSallois partenaires, ainsi qu'à celles qui se dérouleront à travers la Ville de Montréal.

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à consulter la programmation LaSalloise sur montreal.ca/lasalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSalloises et aux LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces dernières à la dynamique sociale et économique de LaSalle.

L'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021, le Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et la diversité culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation LaSalloise est diffusée sur le montreal.ca/lasalle et est partagée sur toutes

les plateformes numériques de l'arrondissement, soit Facebook, Instagram, l'infolettre et les panneaux d'affichage numériques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2024-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1248403002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 17:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.a.

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2024

JUSTIFICATION

N.a.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.a.

MONTRÉAL 2030

N.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-01-25



Dossier # : 1242484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition de résidents visant l'installation de mesures de modération de la vitesse sur la rue Comte entre la rue Jean-Milot et la rue Clément.

De déposer la pétition de résidents visant l'installation de mesures de modération de la vitesse sur la rue Comte entre la rue Jean-Milot et la rue Clément.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-01-26 10:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition de résidents visant l'installation de mesures de modération de la vitesse sur la rue Comte entre la rue Jean-Milot et la rue Clément.

CONTENU**CONTEXTE**

Un nombre de résidents de la rue Comte ont déposé une pétition visant à améliorer la sécurité sur leur rue. Selon eux, la limite de vitesse actuelle de 40 kilomètres/heure n'est pas respectée et occasionne plusieurs accidents. Ils demandent l'installation de dos d'âne ou de ralentisseurs de vitesse sur le tronçon de la rue Comte entre la rue Jean-Milot et la rue Clément.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt d'une pétition de résidents visant le contrôle de la vitesse sur la rue Comte.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-01-25



Dossier # : 1242484004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024.

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! »;

ATTENDU QU'il s'agit d'un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les élèves;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU que les élus et élues municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation;

Attendu que les élus et élues municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Que le conseil d'arrondissement appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 et sa campagne promotionnelle qui se tiendra du 12 au 16 février 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-19 11:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été soumise au cabinet pour appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » afin d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation et de proclamer la semaine du 12 au 16 février 2024 comme celle des Journées de la persévérance scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0036 - Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2023.
 CA22 20 0028 - Journées de la persévérance scolaire 2022.

DESCRIPTION

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront à travers le Québec du 12 au 16 février 2024. Annuellement soulignées en février dans tout le Québec depuis maintenant 20 ans, les Journées de la persévérance scolaire offrent une opportunité précieuse pour mettre de l'avant l'importance de la persévérance scolaire tant pour le bien-être des jeunes que pour celui de la société dans son ensemble. Les JPS sont également l'occasion de célébrer le travail essentiel de toutes les personnes qui accompagnent nos jeunes dans leur développement.

En collaboration étroite avec Réseau réussite Montréal, Concertation Montréal met en place des initiatives positives visant à encourager et à mettre en lumière les efforts des élèves, ainsi que de tous les intervenants et intervenantes. Nous souhaitons également insuffler une nouvelle énergie pour poursuivre le chemin jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans cette optique CMTL vous invite à prendre une part à ce mouvement sous le thème « Persévérer se conjugue au présent! ». Nous croyons fermement qu'en tant qu'élus et élues, vous jouez un rôle dans la réussite des jeunes de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024 répond à l'axe 3.4 de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle qui vise la valorisation de la participation à la vie collective.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-01-17



Dossier # : 1240269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 18-17132 octroyé à Navada Itée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 188 035,18 \$ taxes incluses (contrat : 156 695,98 \$ + contingences : 31 339,20 \$).

D'exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 18-17132 octroyé à Navada Itée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 188 035,18 \$ taxes incluses (contrat : 156 695,98 \$ + contingences : 31 339,20 \$); et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-30 14:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1240269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 18-17132 octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 188 035,18 \$ taxes incluses (contrat : 156 695,98 \$ + contingences : 31 339,20 \$).

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, l'appel d'offres public n° 18-17132 a été lancé pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle. Il s'agissait d'un contrat de cinq (5) ans avec la possibilité d'une année d'option additionnelle.

L'arrondissement de LaSalle désire se prévaloir de cette année d'option afin de poursuivre l'entretien préventif de tous les équipements de mécanique du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 23 200114 – Adoptée le 3 avril 2023 : D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant déjà octroyé de de 892 992,93 \$ taxes incluses à 921 736,68 \$ taxes incluses (GDD: 123026904).

Résolution CA 19 20 0381 –Adoptée le 3 septembre 2019 : D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses, à 892 992,93 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (GDD: 1190269010)

Résolution CA 18 20 0439, adoptée le 2 octobre 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 783 479,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'accorder à Navada Ltée un contrat de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement d'un an, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 783 479,89 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges (GDD: 1180269012)

DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes de mécanique du bâtiment;
- Les inspections préventives périodiques;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'exercer l'année d'option prévue au contrat initial afin de respecter les exigences réglementaires, d'assurer le confort des usagers et de maintenir en bon état tous les systèmes de mécanique du bâtiment de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale à autoriser de 188 035,18 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Une contingence de 20 % du montant de l'année d'option est ajoutée afin de couvrir les services de réparation lors des inspections. Le montant total de cette contingence est de 31 339,20 \$ taxes incluses.

Imputation :

Voir intervention des finances.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 1 janvier 2024

Fin du mandat : 31 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Étant donné que le contrat dépasse 1M\$, le fournisseur nous a fourni la lettre de l'AMP, jointe au présent dossier.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 25 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-01-23



Dossier # : 1242484005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le livret de publicité de l'événement « ANIMA E CUORE » de l'orchestra Francesca Mazzucato de l'association Messinese de Montréal inc. au coût de 500 \$ qui se tiendra du 23 au 25 mars 2024.

D'autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le livret de publicité de l'événement "ANIMA E CUORE" de l'orchestra Francesca Mazzucato de l'association Messinese de Montréal inc. au coût de 500 \$ qui se tiendra du 23 au 25 mars 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 16:57

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le livret de publicité de l'événement « ANIMA E CUORE » de l'orchestra Francesca Mazzuccato de l'association Messinese de Montréal inc. au coût de 500 \$ qui se tiendra du 23 au 25 mars 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'achat d'une publicité consistant en une demi-page dans le livret de publicité de l'événement culturel « ANIMA E CUORE » de l'Orchestra Francesca Mazzuccato, organisé par l'Association Messinese de Montréal inc., est proposé au coût de 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'Association Messinese de Montréal inc. organise des activités musicales à saveur italienne pour célébrer le multiculturalisme. Elle organise trois nouveaux concerts qui seront tenus dans la région métropolitaine. En 2022 il y a eu une participation de 1400 personnes. Pour 2024 entre le 23-25 mars, L'Orchestra Francesca Mazzuccato composée de 6 musiciens venant de l'Italie tiendra la scène musicale. Un premier concert est prévu dans le Sud-ouest de Montréal (Théâtre Desjardins), un deuxième suivra dans l'est de Montréal (Théâtre Leonardo da Vinci) et un autre à Lachine (Théâtre L'Entrepôt). Le thème et but principal de ce spectacle est de réunir toute la communauté avec la tournée « ANIMA E CUORE ». Il est évident que pour les organisateurs, le résultat escompté est de permettre à tous les participants de vivre une expérience unique, à célébrer l'immigration italienne et à favoriser le rapprochement culturel.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc., un organisme à but non lucratif, vise à mettre en valeur la contribution des Italiennes et des Italiens venus de la Sicile, à encourager le dialogue, à susciter le rapprochement interculturel et à contribuer ainsi au développement du Québec. Comme la musique n'a pas de frontière et qu'elle parle un langage universel, l'Association a vite compris que c'est en organisant des activités musicales à saveur italienne que nous pouvons célébrer ce multiculturalisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

500 \$ - demi-page dans le livret de publicité de l'événement - budget discrétionnaire

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-01-19



Dossier # : 1248420001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 5 750 \$ taxes incluses à 3 organismes dans le cadre de la réalisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs de février 2024.

D'accorder des contributions financières totalisant 5 750 \$ taxes incluses aux trois organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2024 :

Centre multiculturel de ressources de LaSalle 2000 \$

Bienvenue à l'immigrant 2000 \$

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal 1750 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-29 08:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1248420001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 5 750 \$ taxes incluses à 3 organismes dans le cadre de la réalisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs de février 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle mobilise les organismes laSallois afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Une programmation d'activités offerte par l'arrondissement et ses partenaires est diffusée auprès de la population laSalloise chaque année. L'arrondissement souhaite soutenir financièrement les activités offertes par les organismes ayant déposé une demande de soutien financier à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Cette année, le concept a été révisé. La programmation propose trois événements phares qui mettent en commun le travail de collaboration de différents partenaires du territoire de LaSalle. .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0040 (1238157001) - 6 février 2023 : D'accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023.

CA22 20 0071 (1229309006) - 7 mars 2022 : D'accorder des contributions financières de 400 \$ à Bienvenue à l'immigrant, 400 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et 400 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2022.

CA20 20 0091 (1208419007) - 2 mars 2020 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

CA20 20 0015 (1198419012) - 13 janvier 2020 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020.

DESCRIPTION

Projet 1 : Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, en collaboration avec Les Leaders de LaSalle et l'association canadienne nigérienne de Montréal.

Performance de danse avec des jeunes. Visionnement d'un Podcast des jeunes. Kiosques de différentes entreprises de la communauté noire de LaSalle.

Budget : 2 000 \$

Projet 2 : Bienvenue à l'immigrant en collaboration avec l'Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme.

L'histoire se raconte à travers de l'Art par la parole. Lecture de la poésie engagée, au thème de l'événement célébré. Le témoignage sur le ressenti des artistes par rapport à l'événement célébré.

L'histoire se raconte à travers de l'Art scénique. Petit spectacle animé par un artiste aux multiples talents, qui à travers la musique, la danse et le conte, raconte à sa manière, l'histoire des communautés noires et leur impact positif dans la société.

Débat – sensibilisation. Un moment d'échanges autour de deux figures féminines d'impact de la communauté et d'un entrepreneur laSallois, qui nous parleront des défis de la femme noire au Canada, de leur parcours et de la vision qu'elles ont de la contribution des communautés noires dans notre société.

Budget : 2 000 \$

Projet 3 : Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal, en collaboration avec L'Organisation sociale caraïbe de Montréal.

Dîner communautaire. Prestation musicale. Conférence sur les enjeux de santé des personnes noires

Budget : 1 750 \$

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec. Souligner les événements métropolitains comme le Mois de l'histoire des Noirs est l'une des actions du plan d'action inclusion et diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle. L'arrondissement reconnaît la contribution des organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 5 750 \$ provient du budget contribution à d'autres organismes de la Direction culture, sports, loisirs et développement social - plan diversité culturelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces événements contribuent à créer des lieux d'échanges, de rencontre et à faire connaître le Mois de l'histoire des Noirs aux autres communautés culturelles de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1234629022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises 2023-2024 » et approuver le projet de convention à cet effet.

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises 2023-2024 » et approuver le projet de convention à cet effet; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-30 14:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$ à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation du programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises 2023-2024 » et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle confie à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux le mandat d'élaborer et de diffuser une programmation culturelle qui met en lumière le talent d'artistes issus de la diversité et qui encourage la participation des citoyens issus des communautés ethnoculturelles. Le tout est en lien avec le plan d'action en matière d'inclusion et de diversité culturelle de l'arrondissement.

L'organisme a développé une programmation pour la période 2023-2024 destinée aux membres des communautés ethnoculturelles de LaSalle qui a été déposée aux instances décisionnelles de l'arrondissement. La demande de financement est jointe au dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 200398 (1218823005) - 4 octobre 2021 : Accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la réalisation en 2021-2022 de son programme «Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » et, approuver le projet de convention à cet effet.

CA20 20 0315 (1208823009) - 31 août 2020 : D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises » destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

CA19 20 0393 (1195986009) - 3 septembre 2019 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises

CA18 20 0384 (1185986006) - 4 septembre 2018 : Aide financière de 40 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles LaSalloises »

DESCRIPTION

Par la reconduction de ce programme, le l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux souhaite :

- Consolider ses liens avec les associations culturelles afin de bâtir des partenariats solides;
- S'appuyer sur une artiste professionnelle reconnue auprès des communautés culturelles qui agira à titre d'ambassadrice de la programmation 2023 et 2024;
- Travailler conjointement avec l'arrondissement pour la présentation de la prochaine édition de Culture en Cavale;
- Accroître la promotion en développant une stratégie multimédia.

JUSTIFICATION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a pour mission de favoriser l'intégration sociale, interculturelle et intergénérationnelle par les arts et la culture.

Sa mission correspond aux préoccupations de l'arrondissement quant à l'intégration et à la participation active des communautés ethnoculturelles au sein du tissu laSallois. Cette dépense maximale de 40 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, des événements publics et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 40 000 \$ sera versé à l'organisme pour la réalisation du projet pour l'année 2023-2024, La demande de financement est jointe au dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les

industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-11

Linda RENÉ
Chef de division

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234629024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 au montant de 174 858 \$ taxes incluses.

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 au montant de 174 858 \$ taxes incluses;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-02-01 07:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1234629024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle portant sur la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 au montant de 174 858 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente de gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux conclue avec l'organisme du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux a pris fin le 30 juin 2022. L'arrondissement a proposé un modèle de gestion hybride dont les mandats sont répartis en régie et en gestion déléguée.
 En vertu de la nouvelle entente proposée, l'Organisme est responsable de la gestion de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0157 (1234629005) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

(2224629004) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la billetterie, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022.

(2227551001) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la réception, de la billetterie, des prêts de locaux, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022. Autoriser une dépense maximale de 52 350 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux sera responsable des éléments suivants précisés à l'annexe 2 de l'entente.

- Assumer la responsabilité de l'accueil selon les périodes d'ouverture inscrites à la convention;
- Assumer la responsabilité de la surveillance telle qu'ouvrir et fermer le bâtiment, surveiller la circulation, etc.;
- Assumer la responsabilité de la billetterie en gérant la vente de billets en ligne et au comptoir;
- Assumer la responsabilité du bar en offrant ce service lors des événements.

JUSTIFICATION

En 2023, la contribution financière octroyée pour la gestion des volets accueil, surveillance et gestion de la billetterie, incluant une partie des frais administratifs a été indexée de 3 %. Pour l'année 2024, l'indexation de 3 % est appliquée sur le montant total de la contribution financière.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 174 858 \$ prévu à la convention se répartit comme suit :

- 173 412 \$, incluant l'indexation de 3 % pour l'accueil, la surveillance, la billetterie et les coûts administratifs;
- 1 446 \$, incluant l'indexation de 3 % pour la surveillance supplémentaire estimée à 50 heures, soit un total de 500 heures.

La contribution financière est financée à même le budget de fonctionnement de la direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-01-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Chef de division



Dossier # : 1248891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 au montant de 239 307 \$ taxes incluses.

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides au montant de 239 307 \$ taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-02-01 07:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1248891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 au montant de 239 307 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique et la gestion du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation à l'organisme depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

Héritage Laurentien célèbre cette année leur 30e anniversaire d'existence. L'organisme est engagé au niveau de l'environnement et il est au service des citoyens de l'arrondissement de LaSalle depuis toutes ces années. De plus, l'organisme possède une vaste compréhension du milieu naturel et de l'écosystème en place.

La saison 2023 au parc des Rapides a connu un nombre d'interventions considérable. On dénombre environ 9 990 actions de sensibilisation menées par l'équipe des naturalistes et 5 900 interventions des patrouilleurs pour le respect de la réglementation du parc des Rapides. L'équipe d'entretien a participé à différents mandats dont le contrôle des espèces exotiques envahissantes, l'inventaire des végétaux et l'évaluation des besoins.

Plusieurs tâches ont été accomplies dont:

Désherbage, rabattage, sarclage des vivaces;

Taille des arbres et arbustes;

Amendement du sol, plantations, arrosages des végétaux;

Tonte et entretien de la pelouse et finalement l'encadrement des jardiniers dans les jardins communautaires de LaSalle qui ont été comptabilisés dans le volet « relation avec le milieu ».

L'organisme a déposé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour une majoration de 4,8 % de la contribution financière pour la gestion écologique du parc des Rapides pour 2024, afin de pallier à la hausse des dépenses matérielles de l'organisme et l'augmentation des salaires du personnel spécialisé. L'organisme a fait l'acquisition en 2021 d'un véhicule de travail électrique sous crédit-bail de 4 ans. De plus, dans le contexte actuel de pénurie de main-d'oeuvre, l'organisme connaît des difficultés importantes de rétention du personnel dans certains postes clés dont les salaires offerts sont nettement inférieurs à la moyenne. C'est notamment le cas pour les emplois spécialisés tels que les biologistes et les horticulteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0190 (1238891007) - 17 mai 2023 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 228 347 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CA22 20 0107 (1217551025) - 4 avril 2022 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

CA21 20 0093 (1217551002) - 6 avril 2021 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Une somme de 239 307 \$, toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les modalités de l'entente.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3.

JUSTIFICATION

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

La sensibilisation et les patrouilles de surveillance du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

Du 1 janvier au 1er avril 2024	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance
Les fins de semaine: Du 31 mars au 4 mai 2024	2 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
La semaine: Du 14 avril au 4 mai 2024	5 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
Haute saison: 5 mai au 14 septembre 2024	7 jours / semaine	7 h à 21 h	Volet patrouille et sensibilisation avec ouverture et fermeture du parc

Fin de saison: 15 septembre au 19 octobre 2024	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation sans ouverture et sans fermeture du parc
Saison hivernale: Du 20 octobre au 31 décembre 2024	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et de ses engagements en changements climatiques, soit le # 2 *Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville et son réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables

du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1248749001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2024 à février 2025

De remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2024 à février 2025.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 16:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248749001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2024 à février 2025

CONTENU**CONTEXTE**

La bibliothèque L'Octogone souhaite maintenir en tout temps une collection de documents qui répondent aux besoins des citoyens. Il arrive que certains livres et documents doivent être retirés de la collection, soit parce qu'ils suscitent moins d'intérêt ou parce qu'une nouvelle version mise à jour est disponible. Dans un souci d'une approche inclusive et éco-responsable, la bibliothèque L'Octogone souhaite faire don de ces livres à des organismes à but non lucratif et à des institutions éducatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200041 (1238749001) - 6 février 2023: De remettre aux organismes à but non lucratif et aux institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone pour la période de février 2023 à février 2024.

CA22 200073 (1227551006) - 7 mars 2022 : Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone en 2022.

DESCRIPTION

La bibliothèque L'Octogone souhaite donner une deuxième vie aux documents qui ont été retirés de la collection en les donnant à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des institutions et organismes éducatifs, entre autres, au CHLSD de LaSalle et au programme d'ISP au CEA de LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant de redonner

une utilité aux livres et documents plutôt que de simplement les éliminer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2024-01-22



Dossier # : 1247151001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation des intersections des rues George-Gagné et George-Raymond (SUM_LAS24-0937), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation des intersections des rues George-Gagné et George-Raymond (SUM_LAS24-0937), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-29 08:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1247151001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de Sécurisation des intersections des rues George-Gagné et George-Raymond (SUM_LAS24-0937), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux pour la réalisation du projet de Sécurisation des intersections des rues George-Gagné et George-Raymond (SUM_LAS24-0937), dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023, plus précisément dans le programme de sécurisation des piétons âgés, via le plan d'action Vision zéro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1180615001 - CM18 1378 adopté le 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CG23 0749 - 21 décembre 2023 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) GDD 1238471002

DESCRIPTION

Sécurisation des deux intersections, George/Gagné et George/Raymond en y ajoutant des saillies doubles aux quatre coins des deux intersections. Les saillies seront aménagés avec des fosses de verdissement et permettra de verdier et déminéraliser environ une centaine de mètre carrée selon la conception finale. Les saillies seront conçues afin d'optimiser le drainage de surface. Les saillies seront verdies mais ne pourront permettre la plantation d'arbre selon la localisation des aménagements et plantations actuels et afin de respecter les triangles de visibilité des intersections.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle a soumis un projet à proximité des sites fréquentés par des aînés (Résidence Les Florales LaSalle et Résidence Cavalier de Lasalle) qui présentent des facteurs potentiels de risque. Le projet soumis intègre des mesures qui modifient la géométrie de deux intersections, soit George-Gagné et George-Raymond et qui modifieront la dynamique des interactions entre les piétons et les véhicules.

Ces deux intersections comportent de très larges traversées sur les parcours vers les pôles de déplacement des aînés des résidences, soit vers le centre commerciale Place LaSalle où se situent divers services et facilités tels que Cinéma, épicerie et magasin de grandes surfaces et vers le parc Riverside qui peut permettre la pratique de sports et loisirs variés et vers la promenade de l'aqueduc. Les traversées de rue sont névralgiques, car c'est à ce moment précis qu'il y a une cohabitation directe entre les véhicules et les piétons. Ce sont dans ces traversées que sont majoritairement les enjeux de sécurité, notamment pour les personnes aînées, les enfants et les personnes en situation de handicap. Selon le constat de la Ville de Montréal dans le cadre de Vision zéro 4, la moitié des piétons qui décèdent ont 65 ans et plus et 3 collisions sur 4 causant des blessures surviennent aux intersections. De plus, la majorité des aménagements actuels ne prennent pas en compte toutes les caractéristiques des piétons vulnérables (fauteuils roulants, quadriporteurs, difficultés motrices, visuelles, auditives, cognitives, etc.) et manquent d'accessibilité universelle, ce qui crée des enjeux d'inclusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire demandée par l'arrondissement pour la réfection mineure de trottoirs est de 500 000 \$ net de ristourne. Voir la demande de financement en pièce-jointe. Financement à 100% du projet à la charge du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

- le financement proviendra du programme PDI-59071 Vision Zéro
- l'écart entre le montant de la dépense totale du projet et le budget estimé ne peut excéder 20 % de ce dernier.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la priorité Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins,

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Viorica ZAUER, LaSalle
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-01-29



Dossier # : 1247817003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

D'autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-29 08:43

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247817003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'école secondaire Jean-XXIII de Dorval tiendra la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle le 26 avril 2024.
 Pour l'occasion, une autorisation de l'arrondissement est demandée afin de tenir la course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

L'objectif des organisateurs est de permettre à 250 jeunes de l'école de participer à une course de 5 km, 10 km, 15 km ou 21 km, selon les capacités de l'élève.

Les participants emprunteront le circuit piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle, ce qui permettra aux participants de courir dans un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0046 (1237817003) - 6 février 2023: Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 26 avril 2024 pour la 11e édition du Grand Défi Guy Labelle.

CA22 20 0039 (1237817002) - 7 février 2022: Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA19 20 0561 (1197551042) - 9 décembre 2019 : Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 17 avril 2020 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA16 20 0203 (1166818028) - 4 avril 2016 : Autoriser la tenue de la quatrième édition du Grand Défi Pierre Lavoie sur le sentier piétonnier du territoire de l'arrondissement de LaSalle le vendredi 15 avril 2016.

DESCRIPTION

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la direction de l'école secondaire Dorval Jean-XXIII organise une activité pour permettre à 250

jeunes de cette école de participer à un défi à la hauteur de leur capacité. Les jeunes peuvent ainsi choisir une course de 5, 10, 15 ou 21 km, selon la capacité des participants. Selon le parcours choisi, le participant débutera sa course à un endroit précis entre Verdun et Lachine, pour terminer son parcours à l'école secondaire Jean-XXIII, située à Dorval. Des bénévoles, la sécurité publique, le service de police des arrondissements de Lachine, LaSalle et Verdun, de même qu'Ambulance Saint-Jean seront présents tout au long du parcours afin de veiller à la sécurité de tous.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage la pratique de saines habitudes de vie et croit aux bienfaits de l'activité physique sur la santé.

L'arrondissement souhaite faciliter l'accès au sport pour en favoriser la pratique dans un environnement sécuritaire.

L'arrondissement soutient les organisateurs de l'école dans leur mission de mobiliser les jeunes à s'entraîner pour atteindre leurs objectifs personnels en plus de vivre l'expérience de participer à une course.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier, aucune contribution financière n'est versé à l'école secondaire Dorval Jean-XXIII.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si la course est autorisée, la Division sports et loisirs informera la Division des travaux publics de la tenue de la course et le comité organisateur avisera, comme lors des éditions précédentes, le service de police de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur direction de la Culture, des sports, des
loisirs et du développement social.

**Dossier # : 1247817002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2024. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2024 et d'autoriser la fermeture des rues suivantes faisant partie du parcours :

Rues fermées et stationnement interdit

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

Rues fermées et stationnement permis

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue;
- 34e Avenue de George à George;
- 36e Avenue de George à George;
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-29 12:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247817002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2024. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomètres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associée selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Cette année marque la 43^e édition et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomètres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 24 mars 2024.

Le parcours a été modifié en 2022 et a été approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

Dans sa lettre, l'organisme sollicite financièrement un appui de plus de 4 000 \$, pour avoir la capacité financière de payer ses fournisseurs dont les tarifs ont augmenté.

Toutefois, après discussion avec l'organisme, la Division de la gestion des installations, des sports et des loisirs recommande une contribution financière de 4 000 \$.

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a obtenu de la Fédération d'athlétisme l'homologation et l'approbation de la tenue de la course.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0082 (1237817004) 6 mars 2023: Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

CA22 200077 (1227817001) 7 mars 2022: Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4500 \$ pour la réalisation de l'événement.

CA20 20 0092 (1208420001) 2 mars 2020 : D'autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomètres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

CA19 20 0108 (1195348004) 4 mars 2019 : D'autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomètres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km, ainsi qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Les parcours de 5 km et 10 km sont certifiés par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 23 et 24 mars 2024;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 23 et 24 mars 2024.

De plus, la sécurité et l'encadrement de la course avec les fermetures de rues sont assurés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal).

Considérant qu'en 2024, il n'y a pas de mesures sanitaires à mettre en place, mais que l'organisme fait face à l'inflation auprès de ses fournisseurs, la Division de la gestion des installations, des sports et des loisirs recommande une contribution financière de 4 000 \$.

La contribution financière de l'arrondissement représente un peu moins de 11 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 15 000 \$.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage la pratique de saines habitudes de vie et croit aux bienfaits de l'activité physique sur la santé.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomètres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis 43 ans, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de tous les âges avec l'ajout d'un important volet familial à son programme qui inclue une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservé aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomètres de LaSalle, permettant ainsi le paiement des entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomètres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomètres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent maintenir leur forme physique en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, favorisant des relations sociales et la prévention à l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 4 000 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social, poste budgétaire, soutien événement. Cette contribution financière est stable depuis plusieurs années.

Clé comptable: 301727-07189-61900-016491-015105-000000.

La subvention sous forme de gratuités de 30 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation, la mascotte ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h (à partir de 11 h, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue;
- 34e Avenue de George à George;
- 36e Avenue de George à George;
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou enclavés afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

Des affiches indiquant les fermetures de rues sont installées le long du parcours, 10 jours avant l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1248891002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 5 mai 2024 et autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue.

D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le dimanche 5 mai 2024 et autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue sur le terrain du parc Lacharité.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-29 08:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248891002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 5 mai 2024 et autoriser la présence de deux camions de cuisine de rue.

CONTENU**CONTEXTE**

La Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis est un organisme à but non lucratif et de bienfaisance ayant pour mission de doter le territoire du grand Sud-Ouest montréalais d'une maison pouvant accueillir les personnes en fin de vie et de leur prodiguer gratuitement les soins spécialisés requis afin qu'elles puissent vivre leurs derniers jours dans la dignité et le confort. Elle offrira également un accompagnement aux familles et aux proches dans cette dernière étape de la vie. La Maison est présentement en construction sur le terrain située au 8699, boulevard LaSalle, terrain obtenu du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal au moyen d'une cession par emphytéose. L'Ouverture de la Maison est prévue au printemps 2024.

Chaque année, la Maison organise des activités de collecte de fonds. Cette année, dans le cadre de la Semaine Nationale des soins palliatifs, qui se déroulera du 5 au 11 mai 2024, l'organisme organise une marche populaire le dimanche 5 mai entre 9 h et 13 h. L'objectif est d'en faire un événement récurrent.

La Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis demande le soutien logistique de l'arrondissement et l'autorisation d'avoir deux camions de cuisine de rue sur les lieux pour vendre de la crème glacée et des hot-dogs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0117 (1237817006) - 3 avril 2023 : D'autoriser la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la Marche pour les soins palliatifs le 7 mai 2023 et de permettre la présence d'un camion de rue pour la vente de crème glacée.

DESCRIPTION

Le site de départ et d'arrivée de la marche est sur l'espace vert du parc Lacharité à l'intersection du Boulevard LaSalle et du Boulevard Champlain. La boucle fait 4,7 km et emprunte majoritairement les pistes cyclables et les trottoirs. Trois cent marcheurs sont attendus le 5 mai entre 10 h et 12 h. En cas de pluie, l'activité est maintenue. Deux camions de rue seront installés sur le terrain du parc Lacharité ou sur la rue Latour si les conditions du terrain ne sont pas optimales.

Trois kiosques d'animation de type chapiteaux 10 x 10 seront installés sur le terrain pour l'accueil et le divertissement des participants.

Des bénévoles vont assurer la sécurité, notamment pour encadrer les traverses.

Pour les premiers soins, médecins ou infirmières seront présents sur les lieux et un poste de secourisme sera installé pour l'occasion.

Plus spécifiquement, les besoins logistiques de l'organisme au niveau de l'arrondissement sont les suivants :

- Matériels de l'arrondissement (tables, chaises, poubelles, praticables, etc.);
- Système de son et technicien de son;
- Autorisation pour la présence de deux camions de cuisine de rue;
- Au besoin, service de la division des bâtiments (électricité), afin d'alimenter le site en électricité. Accès au panneau électrique d'un lampadaire;
- Le SPVM sera informé du circuit de marche et de la sécurisation du site.

JUSTIFICATION

Les activités de collectes de fonds comme la présente marche permettent d'assurer la pérennité des services de la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 1000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien logistique de l'arrondissement et du SVPM, l'événement ne pourra avoir lieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - Iasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
DCLDS



Dossier # : 1242484002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

De désigner madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini à titre d'administratrice du Conseil du Théâtre Desjardins; et
De désigner madame Christianne Cyrenne, directrice d'arrondissement, à titre de membre observateur

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-26 07:59

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règlements généraux du Théâtre Desjardins, deux représentants de l'arrondissement de LaSalle peuvent siéger sur le conseil d'administration du Théâtre Desjardins. Il s'agit d'un administrateur et d'un observateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les personnes suivantes sont nommés à titre de représentants de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration du Théâtre Desjardins :
Mme Laura-Ann Paletini, conseillère de la Ville à titre d'administrateur; et
Mme Christianne Cyrenne, directrice d'arrondissement à titre de membre observateur

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La participation des conseillers et des membres de l'administration sur divers comité leur permet de jouer un rôle participatif au sein de la communauté.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-01-25



Dossier # : 1243035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 23 janvier 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 23 janvier 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 16:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1243035002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 23 janvier 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 200016 le 15 janvier 2024 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 23 janvier 2024. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2024-01-24



Dossier # : 1242484003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 16:47

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du règlement 2098-LAS-202 exige la tenue d'une consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 11 janvier 2024. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de cette consultation publique. Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200489 (1236152009) - Adoption - Premier projet de règlement 2098-LAS-202 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01--12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572.

CA23 200488 (1236152009) - Avis de motion - Règlement 2098-LAS-202 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01--12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572.

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 janvier 2024 portant sur le premier projet de règlement numéro 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-01-25



Dossier # : 1236152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars- Avril - Adoption du Règlement 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la superficie d'espace vert du secteur;

ATTENDU QUE l'arrondissement a pour projet d'aménager un parc local sur le lot 1 079 572;

ATTENDU QUE la zone actuelle n'autorise pas l'usage souhaité « Parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 20 décembre 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 janvier 2024 à 18 h;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement 2098-LAS-202 a été adopté le 5 février 2024:

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-202 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

Signé par Le

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement

LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1236152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars- Avril - Adoption du Règlement 2098-LAS-202 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) et les grilles des usages et normes (Cédule B) pour créer une nouvelle zone correspondant au lot 1 079 572.

CONTENU

CONTEXTE

Le lot 1 079 572 a été identifié comme ayant un potentiel de bonification des espaces publics dans le secteur du Village des Rapides. Actuellement, ce lot est occupé par un espace de stationnement municipal comportant 5 cases. Il se trouve dans la zone C01-12 où seuls des usages c1 et c2 sont autorisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La modification réglementaire vise à créer une zone spécifique pour encadrer le site. Ainsi, une nouvelle zone sera créée pour y autoriser les usages de la classe "Communautaire récréation extensive (p2)".

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications suggérées ne modifient aucune disposition du plan d'urbanisme. Les modifications sont conformes aux catégories d'affectation du sol des zones et aux paramètres de densité.

JUSTIFICATION

Afin d'y aménager un parc local, une modification réglementaire est nécessaire pour autoriser la classe d'usage "Communautaire récréation extensive (p2)" dans une nouvelle zone correspondant au lot visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement : 20 décembre 2023

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique et assemblée : 11 janvier 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement : 5 février 2023

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : février 2023

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement : 4 mars 2023

Réception du certificat de conformité : avril 2023

Entrée en vigueur du règlement : avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2023-11-29



Dossier # : 1249582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars - Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation »

D'adopter le Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1249582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars - Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation »

CONTENU

CONTEXTE

Devant les défis importants que posent les changements climatiques, l'arrondissement de LaSalle souhaite poser des gestes concrets afin de participer activement à la transition écologique. Ainsi, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire concernant les thermopompes, les appareils de climatisation et leurs équipements, un constat a été réalisé : la distance minimale à respecter entre de tels appareils et une ligne de terrain latérale limite grandement leur installation dans la majorité du parc immobilier laSallois. Afin de favoriser une transition vers l'utilisation d'appareils hautement performants au niveau énergétique et possédant une faible empreinte environnementale, une réduction de la distance minimale à respecter entre ceux-ci et une ligne de terrain, en marge latérale, est préconisée.

Par ailleurs, il faudra publier une ordonnance en vertu du Règlement LAS-0137 concernant les nuisances afin d'augmenter le niveau sonore maximal autorisé par de tels appareils de 45 décibels à 50 décibels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié afin de réduire la distance minimale de toute ligne de terrain en cour latérale d'un appareil de climatisation, d'une thermopompe et de leurs équipements, de 2 mètres à 1 mètre, pour les zones résidentielles.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-203 puisque le projet de règlement facilite la transition vers l'utilisation d'appareils de climatisation et de chauffage écoresponsables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 5 février 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 4 mars 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
5. Mars 2024 : Réception du certificat de conformité
6. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le :

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement



Dossier # : 1249582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars - Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation »

D'adopter le Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1249582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mars - Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation »

CONTENU

CONTEXTE

Devant les défis importants que posent les changements climatiques, l'arrondissement de LaSalle souhaite poser des gestes concrets afin de participer activement à la transition écologique. Ainsi, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire concernant les thermopompes, les appareils de climatisation et leurs équipements, un constat a été réalisé : la distance minimale à respecter entre de tels appareils et une ligne de terrain latérale limite grandement leur installation dans la majorité du parc immobilier laSallois. Afin de favoriser une transition vers l'utilisation d'appareils hautement performants au niveau énergétique et possédant une faible empreinte environnementale, une réduction de la distance minimale à respecter entre ceux-ci et une ligne de terrain, en marge latérale, est préconisée.

Par ailleurs, il faudra publier une ordonnance en vertu du Règlement LAS-0137 concernant les nuisances afin d'augmenter le niveau sonore maximal autorisé par de tels appareils de 45 décibels à 50 décibels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement de zonage 2098 est modifié afin de réduire la distance minimale de toute ligne de terrain en cour latérale d'un appareil de climatisation, d'une thermopompe et de leurs équipements, de 2 mètres à 1 mètre, pour les zones résidentielles.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-203 puisque le projet de règlement facilite la transition vers l'utilisation d'appareils de climatisation et de chauffage écoresponsables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 5 février 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. Février 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. Février 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 4 mars 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
5. Mars 2024 : Réception du certificat de conformité
6. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le :

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement



Dossier # : 1249692001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-01-26 14:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0164 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfections de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle ans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, les arénas, le Moulin Fleming, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, la toiture, les escaliers, les structures de bâtiments, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection des locaux, selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.

Projet investi 56700 - Sous-projet 22-56700-000 - Crédit 2 000 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 15 janvier 2024

- Dépôt et présentation - 15 janvier 2024
- Adoption et règlement - 5 février 2024
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Fin des travaux - Décembre 2024

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est confirme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle
Diane PELOQUIN, LaSalle
Paule TANGUAY, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249692003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-01-26 07:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0166 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil de l'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt du type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement. Il s'agit de travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, de pataugeoires ou de jeux d'eau, d'équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et d'autres travaux incidents.

La somme de 1 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 000 000 \$
Projet 34210 - Sous projet 22-34210-000 - Crédits 1 000 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 15 février 2024
Dépôt et présentation - 15 février 2024
Adoption - 5 février 2024
Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024
Début des travaux - Avril 2024
Fin des travaux - Décembre 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation net à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Viorica ZAUER, LaSalle
Paule TANGUAY, LaSalle
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 8 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249692002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-01-26 07:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249692002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0165 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelle souterraines, de plantations d'arbres ainsi que d'autres incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, de points d'alimentation et de toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débiteront au cours de l'année 2024 pour se terminer en 2025. La somme de 2 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débiter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du

programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 132 000 \$.
Projet 55700 - Sous projet 22-55700-000 - Crédit 2 132 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 15 janvier 2024
Dépôt et présentation - 15 janvier 2024
Adoption - 5 février 2024
Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2024
Début des travaux - Avril 2024
Fin des travaux - Décembre 2024

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à la politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paule TANGUAY, LaSalle
Viorica ZAUER, LaSalle

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Diane BIBEAU, LaSalle

Lecture :

Diane BIBEAU, 9 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-05

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1248403001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 20, 66e avenue (lot 1 234 352).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003298318), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 20, 66e avenue (lot 1 234 352), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants ;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti lasallois ;
- Augmente le verdissement du site.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 17:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un nouveau bâtiment principal situé au 20, 66e avenue (lot 1 234 352).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (demande 3003298318) a été déposée le 23 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour de construire un nouveau bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 27 : autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 novembre 2020 - CA20 20 0419 : démolition d'une habitation unifamiliale située au 20, 66^e avenue
 2 novembre 2020 - CA20 20 0420 : construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 1 234 352 (66e Avenue)

DESCRIPTION

La demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages entièrement recouverts de maçonnerie sur un terrain actuellement vacant. Le lot a front sur la 66^e avenue et est situé entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale. L'habitation s'insère dans un contexte urbain résidentiel construit d'une variété de typologies. En référence aux décisions antérieures, la propriété était en 2020 occupé par un bâtiment de gabarit modeste d'un étage. Celui-ci a alors fait l'objet d'une demande de permis de transformation. À la suite de la validation de la nature des travaux, un certificat d'autorisation de démolition est octroyé (DÉ3001196173). En novembre 2020, un permis autorisant la construction d'une habitation unifamiliale isolée est délivré (CO3001414573), mais les travaux ne seront jamais exécutés avant la date de caducité dudit permis. La propriété est vendue. Ainsi, le requérant de la présente demande est le nouveau propriétaire.

La proposition architecturale respecte les paramètres du projet qui faisait l'objet du permis de construction délivré en 2020, soit :

- Bâtiment unifamilial de gabarit modeste ;
- Hauteur et volume s'harmonisant avec les bâtiments voisins ;
- Toit à deux versants ;
- Maximisation des ouvertures sur la façade principale ;
- Superficie de la cour arrière importante.

La proposition architecturale s'inspire des composantes architecturales de la typologie de la *maison-chalet*. Pour assurer une intégration dans le contexte bâti immédiat, le bâtiment projeté aligne sa façade avant avec celle de son voisin nord et propose une hauteur inférieure à celle autorisée équivalente à une moyenne de la hauteur de ses deux voisins. Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique d'argile, du fabricant Glen-Gery, format modulaire métrique, installation standard (panneresse), teinte Windsor (brun/rouge), ou équivalent ;
- Revêtement léger : bois d'ingénierie, du fabricant Maibec, installation verticale, teinte noire, ou équivalent.

En termes d'aménagement des cours, le projet propose la plantation d'un érable en cour avant, d'un érable en cour arrière, d'une bande d'arbustes en cour arrière et latérale tout comme des graminées en cour avant visant à dissimuler le bas du balcon. Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 17 janvier 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : autres secteurs) puisqu'il :

- Maintient l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants ;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti lasallois ;
- Augmente le verdissement du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-01-25



Dossier # : 1246456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines e la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-01-25 13:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2024-01-25